



Section syndicale CGT de Chartres

A Chartres, le 06/02/2012

Madame la Présidente,

Par la présente, et conformément aux articles L2511-1, L2512-1 et suivants du Code du Travail, notre syndicat vous notifie d'un préavis de grève.

Le mouvement de protestation débutera le mardi 14 février 2012 à 10h00 et prendra fin le mardi 14 février 2012 à 12h00.

Les salariés grévistes de notre établissement seront solidaires du mouvement de Saint-Pierre-des-Corps.

Par cette action, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait suivant :

- Licenciement non justifié de deux formateurs

A ce titre, nous revendiquons les éléments ci-après :

- Que nos collègues soient intégrés dans une formation de formateurs
- Qu'ils aient une deuxième chance par une prorogation d'une année avec une nouvelle validation à l'issue de cette année

Recevez, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

PICHON Juliette (déléguée du personnel)